



MÉDECINE STATUTAIRE DE LA PP: UNE STRATÉGIE DE MALADES !

La CGT dans son ensemble est très attachée à la médecine du travail qui est d'abord la médecine des travailleurs. Le médecin doit être un expert dont la mission exclusive est d'éviter toute atteinte à la santé des salariés du fait de leur travail. Il a le devoir conseiller les employeurs afin d'améliorer les conditions d'exercice et diminuer les risques professionnels.

Pour ce qui concerne la Police Nationale, nous sommes parmi les plus exposés aux risques sanitaires de toutes natures. Blessures, violences, traumatismes de tous ordres, surmenage, harcèlement etc, sont notre quotidien. Ils conduisent de trop nombreux collègues à s'isoler ou pire à commettre l'irréparable.

Nous avons besoin d'un service médical de qualité ! Mais la DRH ne donne pas les moyens nécessaires, les services de médecine statutaire comme préventive sont à bout de souffle !

Un délai pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 semaines pour espérer un rendez-vous en vue d'obtenir un certificat d'aptitude à la reprise du travail n'est **PAS ACCEPTABLE !**

Cette situation engendre des reprises de service sans autorisation du port de l'arme, donc hors voie publique ! Les services qui sont à flux tendu doivent restreindre des départs en congés du fait de ce type de dysfonctionnement : **INTOLÉRABLE !**

Prolonger de plusieurs mois la durée d'un congé médical par manque de postes de médecins experts seuls habilités à autoriser la reprise du travail est **INACCEPTABLE !**

Cette situation a un coût très lourd pour les fonctionnaires comme pour les caisses d'assurance maladie et donc pour le contribuable : ELLE DOIT CESSER !

La CGT-INTERIEUR Police a saisi la direction des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police **QUI EST AUX ABONNES ABSENTS !**

CGT-INTERIEUR Police

68 rue Philippe de Girard Paris 75018 : interieur.police@cgt.fr 06 64 46 30 20